

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE SELUNE

BN.1-2



72 475 habitants

421 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

1 106 km²

Le bassin de la Sélune restait selon les dernières données marqué par des phénomènes d'eutrophisation au sein des retenues hydroélectriques, dont l'amont présente encore des teneurs élevées en phosphore dissous et particulaires en provenance des rejets urbains et industriels et de l'érosion des sols agricoles qui est importante dans ce secteur.

Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent la nappe FRHG504, Socle du bassin versant de la Sélune, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en bon état quantitatif. Les eaux superficielles présentent des teneurs dans l'ensemble élevées en nitrates, très proche du seuil de potabilisation (50 mg/l) en amont des prises d'AEP en rivière du Beuvron et de l'Airon.

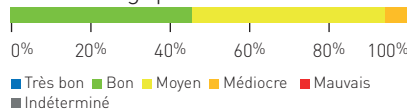
Les potentialités piscicoles restent encore entravées par quelques seuils. La restauration de zones humides fonctionnelles est un enjeu fort de cette UH.

Le décloisonnement du cours d'eau a franchi une étape importante en 2019 avec les travaux sur le barrage de Vezins.

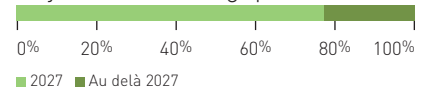
La baie du Mont-Saint-Michel présentant une prédisposition au risque d'eutrophisation (faible renouvellement), la réduction des flux d'azote apportés par les cours d'eau de la baie est un enjeu important. Cela est d'autant plus important que la suppression d'un gros barrage (Vezins) puis celle de la Roche qui boit dans les années futures devraient rétablir une dynamique plus naturelle du cours d'eau.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	34
Lac	1
Transitions	1
Côtières	0
Souterraines	1

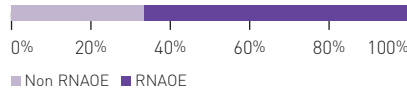
État écologique ESU



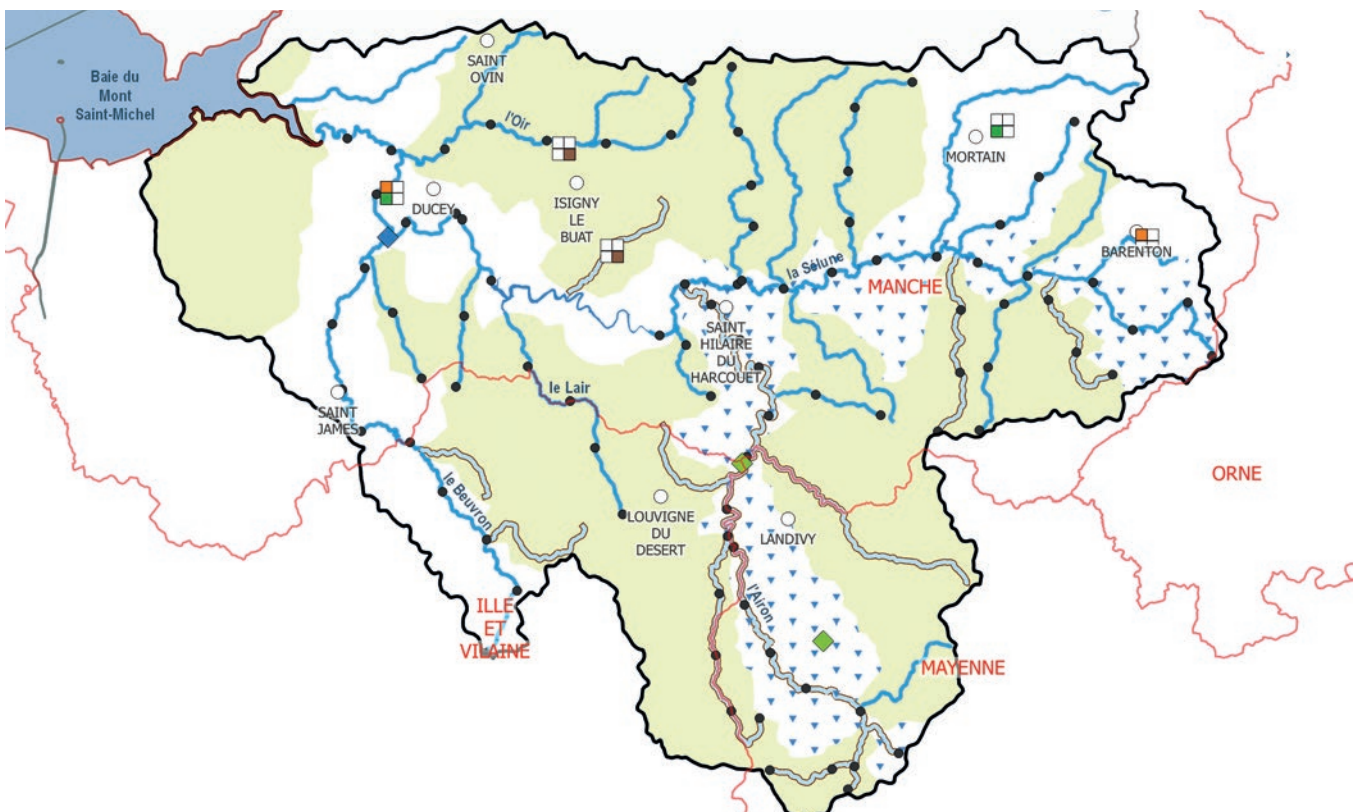
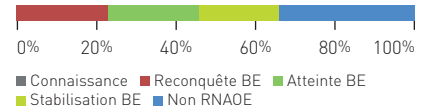
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
SELUNE**
BN.1-2

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	3				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	3				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	25				
Réduction des pollutions des industries						
IND1101	industries et artisanat - Mesures complémentaires	3				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	3				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	42				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	14				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	14				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	17				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	8				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	31				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	53				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	8				
Gestion de la ressource en eau						
RES09	Protection eau potable	6				